

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
13946

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. YVES MORAINÉ**

**OBJET : Participation du Département au fonctionnement de l'Agence technique
départementale 13 - Année 2019.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation la demande de participation au fonctionnement formulée par l'Agence technique départementale (ATD 13) au titre de l'année 2019.

L'ATD 13, qui compte 130 adhérents, souhaite poursuivre ses actions dans les domaines suivants :

- l'assistance et le conseil juridique : le nombre de dossiers a progressé de 26 % sur les 3 dernières années (600 dossiers en 2018 contre 417 en 2014) ;
- la formation des élus locaux : en 2018, 34 journées de formation ont été proposées auprès de 600 participants.

L'ATD 13 prévoit dans ses orientations budgétaires 2019, des dépenses de fonctionnement à hauteur de 740 436 € et des recettes de fonctionnement estimées à 670 000 € dont 265 000 € au titre des cotisations des collectivités adhérentes.

Par ailleurs, l'exercice 2018 prévoit un compte administratif déficitaire en section de fonctionnement de 24 000 €. Ce déficit sera retiré de l'excédent global de fonctionnement de 115 000 € qui avait été reporté au BP 2018.

Le nouvel excédent global de fonctionnement d'environ 90 000 € sera reporté en recettes de fonctionnement au budget primitif 2019.

Le Département est sollicité à hauteur de 400 000 € soit un montant identique à la subvention allouée en 2018.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL